

Assemblée générale des maires 2020

Mercredi 12 février 2020

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président de l'association des maires de Gironde,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Monsieur le président du conseil départemental,
Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les sous-préfets,
Mesdames et messieurs les chefs de service de l'État ou des collectivités locales,
Mesdames et messieurs,

Je suis heureuse d'être parmi vous et regrette de ne pas avoir pu être des vôtres lors de votre assemblée générale statutaire. J'étais retenue à Limoges pour une réunion sur la modernisation de la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse. Vous connaissez l'importance des sujets ferroviaires, je ne pouvais m'y soustraire, mais je ne pouvais aussi manquer ce rendez-vous essentiel entre la préfète de la Gironde et les maires de son département.

La première des choses que j'ai envie de vous dire et vous m'excuserez que ce soit un peu personnel : c'est le bonheur que j'ai depuis bientôt un an avec ma famille de partager le quotidien des Girondines et des Girondins.

Mais pour entrer dans le vif du sujet, et parce c'est important parfois de repositionner les choses, je reviendrai sur la relation si particulière qui unit les maires et le corps préfectoral. Peut-être n'en n'avez vous pas toujours pleinement conscience mais nous partageons beaucoup de choses. Vous et nous sommes les seuls à représenter l'État et bien souvent nous sommes côte à côte, sous préfet – maire face à un événement grave, un accident, un incendie, une inondation ou plus simplement l'évacuation d'un squat, un collectif d'habitants à écouter et bien d'autres occasions encore.

Je sais que le décès du maire de Signes, dans le Var, lors de son intervention sur un site de dépôt sauvage de déchets vous aura tous marqués. Je sais combien, vous aussi en Gironde, vous êtes confrontés aux dépôts sauvages liés à la fois à des incivilités des particuliers et aux pratiques de certains professionnels. Et combien, même doté du pouvoir réglementaire de police du maire, vous pouvez vous sentir isolé...

Bien sur, lorsque le dépôt sauvage devient une exploitation non déclarée, l'État intervient. Bien sur, l'État, régleme avec le projet de loi contre le gaspillage pour imposer la reprise gratuite des déchets du bâtiment préalablement triés ou l'élargissement du principe pollueur payeur à la prise en charge des coûts de nettoyage des dépôts sauvages.

Mais sur le terrain, c'est le maire qui est en première ligne.

Si je reviens sur ce point, c'est pour vous dire que je mesure pleinement la charge qui est la vôtre, les responsabilités sur vos épaules, l'attente de vos concitoyens, et la lassitude, voire le découragement qui guette certains d'entre vous et dont les médias et les réseaux sociaux se font parfois l'écho.

J'ai la volonté, avec les services de l'État, d'être à vos côtés dans les moments difficiles, comme nous le sommes dans les moments agréables, qu'il s'agisse de poser une première pierre ou de couper un ruban.

Cet engagement local, que votre préfète reprend devant vous, est aussi porté au plus haut de l'État comme en témoigne la loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique.

Fruit d'un intense travail de concertation avec les associations d'élus locaux, cette loi est aussi une traduction concrète du grand débat national et des 96 heures d'échanges entre les maires et le président de la République. Et nous sommes quelques-uns ici à pouvoir témoigner de la richesse de ces débats...

Adoptée avant les municipales de 2020, la loi a pour objectif de donner de la visibilité et de la clarté sur le cadre d'exercice du mandat municipal aux futurs élus. Clarté sur l'intercommunalité en replaçant les maires et les conseils municipaux au cœur des EPCI à fiscalité propre, par une meilleure information, une meilleure représentation, une meilleure prise en compte de la volonté politique des maires et des spécificités locales en matière d'urbanisme.

Mais aussi en remettant de la souplesse dans la répartition des compétences ou en permettant aux collectivités de choisir leur EPCI à fiscalité propre.

Je vous rappelle que la loi a mis fin à l'obligation de révision tous les six ans des schémas départementaux, mais qu'elle ouvre plus largement les possibilités de scission et d'extension ou réduction de périmètre. Bref : visibilité avec la fin du grand soir obligatoire et clarté sur les conditions du changement !

La loi vise aussi à améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux et le fonctionnement du conseil municipal, en ce qui concerne les élections et les délégations avec un mot d'ordre : souplesse. Enfin, elle renforce les droits des élus et les pouvoirs de police du maire.

Cet objectif de proximité et de lisibilité de l'action publique est aussi celui du projet de loi dit 3D, c'est à dire décentralisation, différenciation et déconcentration, pour lequel nous engageons en ce moment même une vaste phase concertation nationale, régionale et départementale.

Ce projet est lui aussi directement issu du grand débat national et ambitionne d'ouvrir un nouvel acte fort adapté à chaque territoire, peut-être en leur confiant de nouvelles compétences.

Le projet de loi veut agir sur les politiques de la vie quotidienne et traitera prioritairement de trois thématiques : le logement, les transports et la transition énergétique. De nouveaux champs s'ouvrent devant nous, de nouvelles méthodes de travail. Nous pourrions déléguer, nous pourrions contractualiser, expérimenter, différencier d'un territoire à l'autre. Bref, nous pourrions adapter et répondre davantage à la particularité de vos territoires.

C'est un vaste programme si nous acceptons de réfléchir au mieux agir ensemble sur le terrain.

Je vous invite donc fortement à participer à la concertation que je lance la semaine prochaine, quelle que soit la taille de votre commune, en répondant au questionnaire régional qui sera mis en ligne dans les jours à venir. En adressant une contribution écrite. En participant aux réunions d'arrondissement qui auront lieu entre le 19 et le 21 février.

J'ajoute que je tiendrai au niveau régional deux réunions avec le conseil régional, les 12 présidents de conseils départementaux et les acteurs socio-économiques ; Au niveau départemental une réunion avec les membres de le CDCI, élargies aux parlementaires et aux associations d'élus sera également programmée.

Vous, maires, devez aussi avoir un avis sur la coopération entre EPCI, sur le rôle de l'interscot, sur l'exercice des compétences entre État, département, métropole et région, sur la gouvernance de la santé, la gestion des déchets ou de l'eau, l'accès au logement et la mobilité. Si vous êtes acteur de votre territoire, vous êtes aussi acteur de la solidarité entre les territoires.

En effet, nous voulons, avec la région, faire de la cohésion des territoires, un axe à part entière du contrat de plan État/région. Le mouvement des gilets jaunes nous a fait passer un message, ne pas l'entendre, ne pas le prendre en compte serait une erreur majeure. La ruralité doit trouver sa place dans le contrat de plan État – région . C'est l'ambition que je partage avec le conseil régional.

L'ouverture en ce début 2020 du réseau France Services se veut aussi un signe de cette volonté de présence de l'État sur les territoires. Le départ de services publics est un reproche fréquent, souvent justifié, même s'il s'accompagnait d'une accessibilité plus forte grâce aux nouvelles technologies. L'ampleur de la démarche France services, l'ampleur de l'engagement des grands services publics sont aujourd'hui gages de cette volonté de revenir sur le terrain près de nos concitoyens.

Quant aux enjeux environnementaux, ils sont essentiels : protection de la biodiversité et de la ressource en eau, lutte contre l'artificialisation des terres, développement des énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets, accompagnement de la transition écologique. Au niveau territorial, ces préoccupations doivent désormais être intégrées à l'ensemble de nos actions.

Vous connaissez tous ma position, qui est celle de l'État, sur le développement de l'urbanisation, qui touche en particulier les secteurs péri-urbains et grignote peu à peu les espaces agricoles, la forêt et

les coupures vertes.

Pour préserver notre environnement, il nous faut ensemble faire preuve de rigueur dans l'application de la loi littoral, dans l'examen des extensions d'urbanisations, sur les défrichements, sur la maîtrise de l'urbanisme pour la prévention des risques technologiques, de submersion marine, d'inondations, d'incendies. C'est un enjeu fort, qui nécessite que nous changions nos habitudes et que nous adaptions nos outils.

Nous ne pouvons pas continuer avec des schémas de cohérence territoriale devenus obsolètes, des POS caduques faute de transformation en PLU, et en l'absence des PLU intercommunaux pourtant essentiels.

Mais je souhaite que L'État s'engage avec vous dans ces changements et je demande à mes services d'être présents à vos côtés pour mener les réflexions et les travaux nécessaires. J'en veux pour preuve les démarches engagées avec tous les élus dans le Médoc, ou sur le Bassin d'Arcachon. C'est aussi en ce sens que j'ai proposé un document de référence sur la stratégie de l'État en la matière. Nous vous devons une position claire.

Cet engagement à faire ensemble marque à la fois notre action quotidienne et l'exigence nationale de faire évoluer la gouvernance des politiques publiques sur le terrain.

Le temps n'est plus celui de l'alignement côte à côte de nos actions et de nos lignes de financement, celui de l'affichage de l'un par rapport à l'autre.

J'ai regretté en début d'année qu'à l'occasion des vœux certains maires se soient livrés à, et je cite le titre de l'article de presse : « Vœux : un réquisitoire contre l'État ». Je regrette également, en tant que représentante de l'État, de voir certains maires, certes extrêmement minoritaires, prendre des arrêtés qu'ils savent parfaitement illégaux.

Le citoyen se moque de qui fait plus ou mieux, ce dont il a besoin, ce que je crois profondément qu'il réclame, c'est qu'ensemble nous fassions pour lui. C'est le défi qui attend demain ceux d'entre vous qui seront à nouveau maire, ou vos successeurs. C'est un beau défi, que je nous souhaite de réussir ensemble.

Merci de ne pas en vouloir à votre préfète pour la franchise de ses propos. Ne doutons pas que le débat sera riche et sans doute animé avec des élections municipales qui vont faire vivre la démocratie à toutes les échelles. Nous verrons certains visages quitter nos assemblées locales et d'autres les rejoindre. Mais je sais qu'une chose ne changera pas : le dévouement des élus locaux, leur enthousiasme et la détermination qu'ils déploient chaque jour pour faire de notre territoire une terre où il fait bon vivre. Alors tout simplement, merci à vous, on ne le dit pas assez.